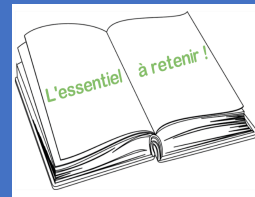


Economie - Chapitre 4 -

L'efficacité de la politique sociale de l'Etat**- Retenir -**

QR code : Google drive classe

L'efficacité de la politique sociale de l'Etat

Le débat économique quant à l'efficacité de l'intervention sociale de l'État repose tant sur les modalités de son intervention (comment l'Etat intervient ?) que sur ses effets pervers.

Pour mieux appréhender l'efficacité de l'intervention de l'Etat il convient de définir la notion de politique sociale, vue dans le précédent chapitre.

La politique sociale est l'ensemble des mesures prises par l'Etat pour mettre en place la protection sociale.

La logique de marché n'est pas efficace en termes d'égalité sociale. C'est pourquoi l'Etat intervient selon le concept de solidarité nationale en visant un objectif de **justice sociale**.

La création de la **Sécurité Sociale** en 1946 a pour but de couvrir les risques sociaux individuels (maladie, chômage, vieillesse).

La politique sociale décharge les ménages de certains risques et de certaines dépenses, ce qui desserre leur contrainte budgétaire.

La politique sociale menée par l'Etat s'appuie sur le principe de redistribution qui vise à prélever des impôts sur les revenus primaires issus de l'inégale répartition de la richesse produite (VA) pour les redistribuer sous formes de revenus de transferts (prestations sociales, ...).

I. La redistribution réduit-elle les inégalités ?**A. Un système fiscal peu redistributif**

Le système fiscal a une efficacité relativement limitée du fait de la prédominance de la TVA par rapport à des impôts plus redistributifs comme l'impôt sur le revenu.

Ce que je dois savoir : L'impôt progressif a pour finalité la réduction des inégalités car le taux d'imposition augmente en fonction de l'assiette (base d'imposition).

En effet, on distingue :

- **les impôts progressifs**, dont le taux de prélèvement s'élève avec l'augmentation du revenu (ex. : l'impôt sur le revenu, où la progressivité des taux d'imposition est définie par tranches de revenus) ;
- **les impôts proportionnels**, qui augmentent proportionnellement à la valeur imposée (ex. : la TVA, dont le taux est le même pour tous les consommateurs, quels que soient leurs revenus).

Le seul impôt réellement progressif en France est l'impôt sur le revenu, qui représente à peine 20 % de l'ensemble des recettes fiscales de l'État en 2016.

Ainsi, la fiscalité ne s'avère que peu redistributive en France donc ne contribue pas efficacement à la réduction des inégalités.

B. L'efficacité du système social

Les dépenses de protection sociale réduisent les inégalités de niveau de vie et limitent les phénomènes de pauvreté. Tout d'abord, elles permettent la couverture du plus grand nombre contre les principaux risques sociaux.

Les prestations sociales assurent leur rôle de redistribution, même si certaines peuvent concerner également des catégories aisées (cadres supérieurs au chômage, allocations pour garde d'enfants, allocations familiales). = Une **prestation de protection sociale** est un versement d'argent effectué par un organisme public (l'Etat) à un ménage pour couvrir des dépenses liées à la vieillesse, santé, famille, chômage, pauvreté, invalidité, etc. Elles contribuent à réduire les inégalités.

En 2015, les prestations ciblées ou minima sociaux (hors allocations chômage) représentent 22 % des revenus des ménages les plus modestes (ceux du premier décile). = L'Etat intervient auprès des ménages les plus modestes pour pallier leur faible revenu et réduire donc les écarts avec les ménages les plus aisés.

Pour les seules prestations sociales, certaines sont plus redistributives que d'autres. Par exemple, les prestations familiales participent pour 26 % à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2015.

C. L'offre de services publics = L'Etat met à la disposition des ménages des services comme l'éducation et la santé

La réduction de la pauvreté et des inégalités économiques est également réalisée par d'autres voies que les transferts monétaires directs : selon une logique universelle, les plus pauvres comme les ménages aisés ont droit aux services gratuits d'éducation ou de santé.

Le caractère redistributif de ces services publics est lié notamment au fait que, sans cette offre, les plus aisés pourraient quand même financer ces services alors que les plus démunis ne le pourraient pas. = Ces services contribuent à réduire les inégalités car s'ils étaient payants seuls les riches pourraient y accéder.

Ainsi, le service public de santé et la couverture maladie universelle (CMU) sont d'importants facteurs de redistribution, même si de fortes inégalités de santé et d'accès aux soins existent du fait de la possibilité ou non de souscrire à une mutuelle complémentaire.

Cependant, le caractère redistributif de l'éducation publique est plus limité car le parcours éducatif des enfants de milieux favorisés (études longues, filières à taux d'encadrement et à coût annuel élevés) est en moyenne plus important que celui des enfants de milieux modestes.

II. Quelles sont les limites de la politique sociale en France ?

Les mécanismes de la redistribution sont affectés par des difficultés diverses et des **effets pervers**, = contraire à ceux prévus

A. Les effets pervers du poids des prélèvements obligatoires

Un taux de prélèvement trop élevé (environ 45 % du PIB en France en 2015) peut avoir des effets pervers dans un contexte de concurrence internationale.

En renchérissant le coût du travail, le poids des cotisations sociales peut freiner les exportations et aboutir à des délocalisations, à une substitution du capital au travail ou à des difficultés à attirer des entreprises sur le territoire français, ce qui pénalise la croissance et l'emploi.

Explication : La hausse des cotisations sociales sur les salaires accroît le coût du travail pour l'employeur. La main d'œuvre devient plus chère en France. Les salaires étant un coût, les entreprises vont augmenter leur prix pour pallier la hausse de leur coûts pour conserver des marges identiques. Cela freinera les exportations (ventes à l'étranger), entraînera des délocalisations (produire dans un autre pays à faible coût du travail). En résumé, un taux de prélèvement trop élevé nuit à l'emploi et à la croissance.

De même, le poids des impôts peut aboutir :

- à une fuite des capitaux (exil fiscal), et ainsi à une perte de recettes fiscales pour l'État et à une diminution de la demande sur le territoire ; Les riches partent = moins d'impôts prélevés sur eux = moins de recettes pour l'État

- à une fuite des savoirs : les personnes disposant des savoirs et compétences les plus élevés ou spécifiques peuvent être amenées à partir travailler à l'étranger pour échapper à l'impôt en France.

Si l'essentiel de la hausse intervenue depuis une trentaine d'années a été affecté principalement au financement de la Sécurité sociale, la part des impôts d'État est en baisse sensible. Pour certains économistes, il est nécessaire de diminuer le coût du travail, jugé trop élevé en France, pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Cependant, si le système fiscal français s'est longtemps distingué par le poids élevé des cotisations sociales, la compétitivité de la France se redresse progressivement depuis 2010 grâce au ralentissement de la progression des salaires et à la baisse progressive des cotisations sociales dans le cadre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité qui permettent une diminution des coûts de production pour les entreprises et la restauration de leurs marges favorables à l'investissement et à l'emploi.

B. Les difficultés du financement de la protection sociale

1. Le déficit chronique de la Sécurité sociale = qui dure

Le déficit du régime général de la Sécurité sociale (le « trou » de la Sécurité sociale) désigne l'excédent des dépenses de l'organisation sur ses recettes. = plus de sorties que d'entrées d'argent

Le régime général de la Sécurité sociale est toujours déficitaire depuis 1990 (excepté entre 1999 et 2001) et son déficit, bien qu'en baisse depuis 2013, s'élève à environ 9 milliards en 2016. Il s'explique à la fois par une insuffisance des recettes, due à la faiblesse de la croissance, et par une hausse des dépenses.

L'essentiel du déficit est aujourd'hui concentré sur la branche Maladie ainsi que le Fonds solidarité vieillesse.

2. La progression des dépenses sociales

Les dépenses de protection sociale progressent depuis 50 ans à un rythme supérieur à celui du PIB, avec une accélération récente du fait de la crise. Cette progression des dépenses sociales est due au vieillissement de la population, aboutissant à l'augmentation des besoins et des coûts en matière d'assurance maladie, de retraite et de dépendance, ainsi qu'à l'amélioration des techniques médicales devenues plus onéreuses.

Le débat porte aujourd'hui sur l'avenir du financement de la protection sociale, devant la montée des besoins et des coûts.

C. La persistance de certaines inégalités et de la pauvreté

La redistribution est confrontée à un problème d'efficacité car la pauvreté ne régresse plus depuis une vingtaine d'années : le taux de pauvreté de 13,8 % en 1990 s'élève aujourd'hui à près de 14 %.

L'échec scolaire et l'insuffisance de formation sont des facteurs essentiels de pauvreté et d'exclusion. Or, l'origine sociale pèse sur la réussite scolaire : les enfants issus de familles pauvres font nettement moins d'études que les autres.

De plus, si les inégalités diminuent du fait de la redistribution, on constate cependant que les écarts de revenus s'accroissent dans les tranches supérieures.